



VIZILLE Antennes relais : le public n'a pas eu la parole, vif mécontentement du public

Ne cherchez pas la délibération sur les antennes relais dans l'ordre du jour du conseil municipal de lundi soir, elle n'y figure pas. Pourquoi ? Parce qu'il s'agissait, comme le prévoit désormais le règlement intérieur du conseil, d'un temps de parole public. Un public bien là, dans cette salle de La Locomotive. Outre les fidèles, étaient venus en force le collectif "Vizille sans interférences", les rugbymen, les riverains et même des profs.

Tous sont concernés par l'implantation de trois antennes relais d'ici septembre 2016, en bordure du terrain de rugby. Ce début de séance leur promettait donc dialogue avec la mairie et supposait des réponses à leurs six questions (lire l'info en plus).

Le maire Jean-Claude Bizec avait d'ailleurs savamment préparé son intervention. Voici un résumé – oui, parce que c'était un peu long tout de même – de ce qu'il faut retenir de ce temps de parole public qui n'en était pas vraiment un...

Pourquoi n'y a-t-il pas eu de réunion publique ?

Le maire a précisé qu'au vu de l'information livrée dès 2015 via le bulletin municipal et lors du débat au conseil sur une future implantation d'antennes relais, et au regard du manque de contestation face à ce projet, « nous

n'avons pas senti le besoin de mettre en place une campagne d'information supplémentaire ». Et pour enfoncer le clou, Jean-Claude Bizec a retourné la question à ses interlocuteurs : « Pourquoi ne vous êtes-vous pas manifesté durant un an ? »

Pourquoi concentrer trois antennes sur le stade ?

« Les opérateurs avaient un besoin déterminé sur le sud de la ville », a lâché M. Bizec. Il a ajouté que la commune avait pu leur imposer, à leurs frais, via le poteau de 35 mètres où seront installées les antennes, « le renouvellement de l'éclairage du stade ».

Pourquoi une implantation à moins de 100 mètres du lycée, du club, des riverains ?

Si les opérateurs sont soumis à une réglementation stricte fixée entre autres par l'Agence nationale de la sécurité sanitaire (Anses), la loi toutefois n'impose « aucune distance minimum entre des antennes relais et par exemple des écoles ».

Comment la mairie s'est elle assurée de ne pas mettre en danger les personnes fragiles ?

« En l'état actuel des connaissances scientifiques et des expertises, dans son rapport, l'Anses n'a pas identifié de faits sanitaires avérés, en lien avec des antennes relais, contrairement aux téléphones portables... ».

Le point final est revenu à l'ingénieur-informaticien de la commune qui pour compléter les propos du maire, a détaillé le document sur les antennes relais, consultable – pour info – sur le site de la ville.

Le temps de parole s'achevait ainsi sur cet exposé. Évelyne Specia de l'opposition a bien tenté de glisser sa question diverse sur le sujet à ce moment-là du débat, mais cela lui a été refusé : « En fin de conseil comme le prévoit le règlement », a coupé court le maire.

Par Emmanuelle DUFFÉAL | Publié le 04/11/2015 à 06:00

<http://www.ledauphine.com/isere-sud/2015/11/04/antennes-relais-le-public-n-a-pas-eu-la-parole>

<http://www.vizille-sans-interferences.fr/>

<http://ccarra.revolublog.com/recherche-rapide-dernieres-nouvelles-a107684564>

ccarra,asso@gmail.com 06 47 58 41 88